Conditions Générales d'Utilisation des Services

Les présentes conditions générales d'utilisation des services sont conclues entre BILLETWEB et l'Organisateur pour régir l'utilisation de la Billetterie par l'Organisateur (Ci-après « Les Parties »).

L'inscription ou l'utilisation du service, par un utilisateur, emporte acceptation expresse et sans réserve des CGUS suivantes qui prévaudront sur tout autre document.

BILLETWEB est une solution de Billetterie éditée par la société TRUSTWEB. Ladite Billetterie permet à des organisateurs (dénommés ci-après comme « les Organisateurs ») d'événements (visés ci-après comme « les Evènements ») de mettre en vente leurs billets (désignés, dans le présent contrat, comme « les Billets »). Les acquéreurs de ces Billets sont alors désignés, ci-après, par le terme « les Acheteurs ». Les détenteurs et utilisateurs des Billets sont dénommés comme « les Participants ».

ARTICLE 1- OBJET DU CONTRAT

BILLETWEB met à disposition de l'Organisateur un logiciel permettant de paramétrer sa Billetterie et d'y consulter les informations sur l'état des ventes en temps réel.

Le paramétrage effectué pour chaque Evénement par l'Organisateur donne à BILLETWEB le pouvoir d'éditer, fabriquer, vendre et commercialiser les Billets proposés à la vente par l'Organisateur. Un Billet correspond à la matérialisation d'un droit d'entrée.

BILLETWEB acquiert ce droit d'entrée auprès de l'Organisateur pour ensuite le vendre à un Acheteur. L'action de BILLETWEB se limite au stade de la commercialisation, sans jamais intervenir au plan de l'organisation de l'Evénement. De ce fait, les Organisateurs demeurent les seuls responsables de l'organisation de l'Evénement.

L'Organisateur est le seul à contracter avec les Participants ou les Acheteurs concernant le déroulement des Evénements. BILLETWEB est uniquement responsable de la vente des Billets aux Acheteurs. BILLETWEB ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des violations d'obligations survenant dans le cadre de la conclusion d'un contrat entre les Organisateurs et les Participants ou les Acheteurs de Billet.

BILLETWEB permet également via ses solutions aux Organisateurs d'éditer des Billets au nom des Participants.

BILLETWEB peut également intervenir en tant que prestataire sur le lieu de l'Evénement ou via la location de matériel.

ARTICLE 2 – PRINCIPE DE BILLETTERIE ELECTRONIQUE

BILLETWEB met à disposition des Organisateurs une solution de Billetterie en ligne personnalisable dont l'accès est limité et restreint par un couple identifiant / mot de passe unique et confidentiel, créé par l'Organisateur lors de son inscription.

Le contenu et les informations relatives aux Evénements exposés sur les sites de BILLETWEB sont mis en ligne conformément aux informations et paramétrages fournis par les Organisateurs (Date, lieu, description et conditions d'accès, conditions d'achat, quantités disponibles, dates de mise en vente, etc). L'ensemble des informations relatives aux Billets vendus sont actualisées en temps réel.

Le Participant recevra par courrier électronique, après la réalisation des opérations de confirmation de l'achat du Billet par BILLETWEB, une confirmation de sa commande contenant son Billet. Les Billets sont émis sous format électronique.

L'Organisateur peut à tout moment consulter la liste et les quantités des Billets vendus. En date de l'Evénement, BILLETWEB met à disposition de l'Organisateur différent outils permettant de l'assister dans le contrôle d'accès à l'Evénement. Cette opération est réalisée sous la seule responsabilité de l'Organisateur.

ARTICLE 3 – PRIX ET COMMISSION

L'Organisateur fixe librement le prix de vente des Billets aux Acheteurs. BILLETWEB revend les Billets aux Acheteurs à ce prix.

En rémunération de son intervention de commissionnaire, BILLETWEB retient une commission, égale à la différence entre le prix de revente des Billets aux Acheteurs et le prix d'acquisition des Billets auprès de l'Organisateur. Le montant de cette commission est déterminé selon le barème disponible dans la rubrique « tarifs » du site billetweb.fr. Selon le paramétrage choisi par l'Organisateur, la commission est incluse dans le prix de vente ou ajoutée à celui-ci lors de l'achat. Les montants sont exprimés toutes taxes comprises.

Conformément au régime de l'article 256, V du CGI, la commission n'est pas facturée séparément à l'Organisateur : elle est retenue sur le prix des Billets. La commission reste acquise à BILLETWEB en toute circonstance, y compris en cas de remboursement du Billet à l'Acheteur.

BILLETWEB se réserve le droit de modifier son barème à tout moment, de manière non rétroactive.

Les prestations distinctes de la commercialisation des Billets – notamment la location de matériel, les prestations sur site ou la mise à disposition de fonctionnalités optionnelles – font l'objet d'une rémunération forfaitaire définie dans la même offre tarifaire et sont facturées par BILLETWEB à l'Organisateur dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 4 – MODALITES DE REGLEMENT

L'Organisateur peut s'informer de l'état des ventes et des sommes à percevoir à tout moment via son interface de gestion. L'Organisateur définit son mode de règlement qui peut être :

- Bimensuel ;
- Mensuel ;
- Après la date de fin de l'Evénement

Lors de chaque échéance, BILLETWEB versera à l'Organisateur le montant total du prix des Billets achetés et revendus par BILLETWEB (après déduction des commissions). BILLETWEB mettra à disposition de l'Organisateur une synthèse des ventes et des virements réalisés. En raison des délais inter-bancaires et des jours travaillés, une période d'un à deux jours est généralement constatée afin de voir le compte de l'Organisateur crédité.

Le versement du prix du Billet n'interviendra que si l'ensemble des coordonnées bancaires et des informations relatives à l'identification de l'Organisateur ont été fournies et validées par BILLETWEB et ses partenaires bancaires et qu'aucun doute n'existe concernant la bonne tenue de l'Evénement, l'identité de l'Organisateur ainsi que les droits d'exploitation ou de distribution des Billets pour l'Evènement ou livraison du service ou produit.

Les Organisateurs autorisent BILLETWEB à transmettre les informations et documents d'identité les concernant à ses partenaires bancaires, qui en assureront la confidentialité et les exploiteront dans le seul cadre de la vérification d'identité

En cas de doute ou de pièce manquante, BILLETWEB se réserve le droit de suspendre l'intégralité des paiements et demandera à l'Organisateur des documents complémentaires via son interface organisateur (justificatifs d'identité, contrat de location, autorisation préfectorale, licence, etc)

La transmission de ces documents ne suffira pas à entrainer le paiement. Si le doute est maintenu, les paiements seront retenus par BILLETWEB jusqu'au bon déroulement de l'Evénement. Dans ce cadre, BILLETWEB pourra prendre contact avec les participants de l'Evènement afin de vérifier la bonne tenue de l'Evénement.

Dans le cas où le doute est levé ou les pièces manquantes fournies, le paiement sera alors effectué lors de la prochaine échéance fixée par la politique de versement définie par l'Organisateur.Si le doute n'est pas levé, BILLETWEB peut choisir de rembourser les Acheteurs.

L'Organisateur doit émettre sans délai d'éventuelles objections concernant les règlements. Au delà 30 jours après l'Evénement, le règlement est considéré comme valable. Sous réserve de la TVA dont BILLETWEB est redevable au titre de ses reventes de Billets, l'Organisateur fait son affaire du paiement de toutes autres taxes, droits ou impôts applicables aux Evénements.

Afin d'améliorer la sécurité, les fonds issus des ventes de Billets pourront être cantonnés sur un compte bancaire virtuel propre à l'Organisateur auprès d'un opérateur de paiement spécialisé. BILLETWEB ne pourrait être tenu responsable d'un blocage des fonds par un organisme bancaire, ou de tout incident technique ne résultant pas de son ressort et empêchant le paiement.

ARTICLE 5 – FACTURATION

5.1 Ventes en ligne (encaissées par BILLETWEB).

Pour les ventes réalisées via le système d'encaissement BILLETWEB, BILLETWEB agit en qualité de commissionnaire agissant en son nom propre, réputé acheter et revendre les Billets (art. 256, V du CGI). BILLETWEB établit en son nom propre les factures de vente destinées aux acheteurs finaux, commission comprise, majorées de la TVA dans les conditions de droit commun.

Corrélativement, l'Organisateur réalise au profit de BILLETWEB une vente d'un montant égal au prix des Billets diminué de la commission, majoré de la TVA dans les conditions de droit commun. En application des articles 289, I-2 du CGI et 242 nonies de l'annexe II, l'Organisateur confie à BILLETWEB, qui l'accepte, l'établissement matériel des factures afférentes à ces ventes (autofacturation). Ces factures sont établies au moyen de la reddition de compte, laquelle porte un numéro unique inscrit dans une séquence chronologique et continue, l'identification complète des parties et la ventilation des montants hors taxes et de la TVA par taux.

L'Organisateur demeure seul responsable de ses obligations déclaratives au titre de la TVA sur ces ventes. Il dispose d'un délai de dix (10) jours francs à compter de la mise à disposition de chaque reddition pour en contester le contenu ; à défaut, la facture est réputée acceptée. En cas de contestation, l'Organisateur peut établir une facture rectificative qui annule et remplace la reddition contestée, laquelle est alors privée d'effet. BILLETWEB établit dans les mêmes conditions les factures rectificatives et avoirs, notamment en cas de remboursement.

5.2 Ventes directes (encaissées par l'Organisateur).

Lorsque l'Organisateur encaisse lui-même le prix des Billets dans le cadre de ventes directes (par exemple au guichet, par remise en main propre ou par tout autre mode de paiement hors du système d'encaissement BILLETWEB), l'Organisateur mandate expressément BILLETWEB, conformément aux dispositions de l'article 289 I-2 du Code général des impôts et de l'article 242 nonies de son annexe II, pour établir en son nom et pour son compte les factures afférentes à ces ventes.

Les factures ainsi établies sont émises au nom de l'Organisateur, lequel conserve l'entière responsabilité légale, fiscale et comptable de leur contenu et de leur validité.

L'Organisateur dispose d'un délai de 10 (dix) jours francs à compter de la mise à disposition desdites factures pour contester leur exactitude. En l'absence de contestation dans ce délai, les factures sont réputées validées par l'Organisateur.

ARTICLE 6 - IMPAYES

La procédure de chargeback désigne la procédure par laquelle le titulaire d'une carte bancaire obtient de sa banque ou du réseau de carte l'annulation d'un paiement (opposition suite à perte ou vol, non-reconnaissance du débit, abus). En pareil cas, la banque annule l'opération et prélève le compte de BILLETWEB du montant correspondant. BILLETWEB met en œuvre les moyens techniques raisonnables pour prévenir les impayés tout en préservant un taux optimal d'acceptation des paiements, et fournit aux banques les documents en sa possession afin de clarifier le litige.

L'annulation du paiement d'un Billet emporte résolution de plein droit de la revente de ce Billet à l'Acheteur ainsi que, corrélativement, de l'acquisition de ce Billet par BILLETWEB auprès de l'Organisateur. BILLETWEB établit la facture rectificative (avoir) correspondante dans les conditions prévues à l'article 5.1. La commission afférente au Billet concerné reste acquise à BILLETWEB.

Si le prix d'acquisition du Billet concerné a déjà été versé à l'Organisateur, celui-ci le restitue à BILLETWEB, ainsi que la commission restée due. Cette restitution s'opère prioritairement par compensation avec toute somme due par BILLETWEB à l'Organisateur (article 17.5) ; à défaut, l'Organisateur procède au remboursement dans un délai de 15 jours suivant la notification par BILLETWEB. La présente clause s'applique aux annulations de paiement intervenant dans un délai de 13 mois suivant la validation du paiement initial. L'Organisateur indemnise BILLETWEB des frais exposés au titre du traitement des impayés.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT

7.1 Absence du droit de rétractation

Selon les dispositions législatives de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les Billets ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est alors juridiquement considérée comme ferme et définitive. Les Billets ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni repris sans l'accord de l'Organisateur.

7.2 Remboursement sur demande de l'Organisateur

Les Organisateurs ont la possibilité de demander à BILLETWEB le remboursement total ou partiel d'une commande payée en ligne sur la carte bancaire de l'Acheteur. Ce remboursement est soumis à une faisabilité technique au moment de la demande (carte bancaire non expirée par exemple).

Si un remboursement est possible, la rémunération de BILLETWEB reste due. BILLETWEB effectuera l'opération dans les 3 jours ouvrés, sous réserve de disposer des fonds nécessaires, fournis par les Organisateurs.

ARTICLE 8 - ANNULATION OU MODIFICATION D'UN EVENEMENT

L'Organisateur est responsable de toute décision d'annulation, de report ou de modification

d'un Evénement. Il est tenu d'informer BILLETWEB en cas d'annulation, de report ou de modification substantielle de l'Evènement.

Conformément aux textes en vigueur :

- L'annulation de l'Evénement entraîne le remboursement des Acheteurs par BILLETWEB, dans les conditions de l'article 7
- Toute modification majeure de l'Evénement (date, lieu, programmation…) doit entrainer une possibilité de remboursement qui pourra être offerte à l'Acheteur via son espace client BILLETWEB

ARTICLE 9 – DUREE DE VALIDITE ET RESILIATION

Le contrat est conclu dès la date de son acceptation et pour une durée déterminée. Il prend fin 30 jours après la fin de l'Evénement.

BILLETWEB exercera de manière ponctuelle des contrôle de l'exactitude des informations fournies par les Organisateurs et se réserve le droit de résilier ou suspendre unilatéralement et sans délai l'inscription de tout Organisateur qui manquerait à ses obligations, notamment :

- Impossibilité de contacter l'Organisateur pendant une période prolongée ;
- Contenu illicite ;
- Evénement frauduleux ;
- Violation des droits des Acheteurs (remboursement, protection des données personnelles, …) ;
- Atteinte à l'image de BILLETWEB suite à un manquement à ses obligations d'Organisateur.

En dehors de tout manquement, BILLETWEB se réserve le droit de suspendre les ventes d'un Evénement suite à un préavis de 15 jours et s'engage le cas échéant à assurer une redirection transparente du traffic provenant de la page de l'Evénement vers une adresse internet du choix de l'Organisateur, et ce jusqu'à la fin de l'Evénement.

La résiliation ne peut donner droit à un dédommagement.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE BILLETWEB

BILLETWEB s'engage à procéder à l'édition des Billets conformément au paramétrage réalisé par les Organisateurs et à appliquer les spécifications particulières de commercialisation demandées.

BILLETWEB garantit que le système informatique d'édition de la Billetterie ainsi que les procédures mise en place sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 8 mars 1993 et que le système a fait l'objet d'une déclaration auprès de la direction des services fiscaux conformément à l'article 50 sexies 1-II du C.G.I.

BILLETWEB est responsable du traitement de la commande et de l'expédition du Billet. Dans le cas d'un achat en ligne, BILLETWEB s'engage à expédier les Billets réservés ou achetés par voie électronique via l'envoi d'un E-mail contenant le Billet numérique (dans le corps du

message ou en pièce jointe) ou un lien permettant le téléchargement de ce dernier. BILLETWEB ne saurait être tenue responsable en cas de non-disponibilité du service ou de la boite destinataire de l'email.

BILLETWEB s'engage à mettre à disposition de l'Organisateur pour chaque Evénement une liste des Billets vendus et relatant l'état d'utilisation de ces derniers. Elle s'engage également à conserver l'intégralité des enregistrements numériques des opérations liées à la Billetterie durant la durée légale, et à mettre à la disposition de l'Organisateur un outil d'importation de ces enregistrements dans les formats prévus par la loi afin de permettre à celui-ci de les conserver sur ses propres supports

BILLETWEB s'engage à mettre à la disposition de l'Organisateur des moyens de contrôle électronique permettant de consigner toute utilisation d'un titre d'accès. S'ils sont connectés à internet, ils permettent de réduire le risque d'utilisation multiple d'un même titre à son minimum (c'est-à-dire au temps de la synchronisation entre les différents appareils).

BILLETWEB s'engage à rendre compte des opérations réalisées en mettant à sa disposition une reddition des comptes faisant apparaître le montant des bases d'imposition. Cette reddition de compte ne prendra un caractère définitif qu'après la clôture de l'Evénement.
La clôture de l'Evénement intervient 7 jours après la fin de l'Evénement ou dès la fin de l'Evénement si l'Organisateur en fait la demande.

BILLETWEB s'engage à verser aux Organisateurs le montant du prix des Billets revendus aux Acheteurs (en-dehors de sa propre rémunération) sous réserve des conditions prévues dans l'article 4 du présent contrat.

BILLETWEB s'engage à assurer la confidentialité des données à caractère personnel et/ou désignées comme confidentielles présentes dans la base de données et plus largement à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » et du RGPD (voir paragraphe dédié)

ARTICLE 11 – EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE BILLETWEB

En tant qu'hébergeur, BILLETWEB n'est tenue à aucune obligation de surveillance du contenu mis en ligne ou transmis par les Organisateurs via le site et ne saurait être tenu responsable d'un contenu. De la même manière BILLETWEB ne saurait garantir l'exactitude ou la pertinence des informations publiées par les Organisateurs. BILLETWEB s'engage à retirer tout contenu signalé et manifestement illicite en moins de 24h.

L'Organisateur est le seul responsable de l'exactitude des informations fournies. Dans ce cadre, BILLETWEB ne peut être tenue responsable des actions techniques des Organisateurs, lesquelles peuvent conduire In Fine à la diffusion d'information erronée ou à la vente de Billets dans des proportions non conformes.

BILLETWEB agissant uniquement dans le cadre de la commercialisation, elle ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation, de modification, report ou de tout incident ou manquement qui surviendrait durant ou relatif à l'Evènement.

BILLETWEB ne consent aucune garantie quant à l'adéquation des fonctionnalités proposées aux besoins spécifiques de l'Organisateur. L'Organisateur demeure seul responsable des

paramétrage transmis via la plateforme. Il lui appartient de vérifier l'exactitude, la cohérence et la conformité de ces paramétrages, notamment en procédant aux tests nécessaires.

BILLETWEB s'engage à veiller au bon fonctionnement et à la disponibilité du service de Billetterie. BILLETWEB s'engage à prévoir ses opérations de maintenance aux heures de faible affluence afin de réduire l'impact sur la vente des Billets. Toute interruption de services non prévue et non fautive ne saurait engager la responsabilité de BILLETWEB qui s'engage alors à travailler immédiatement au rétablissement du service. BILLETWEB ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage indirect, consécutif ou immatériel, incluant notamment toute perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, manque à gagner ou préjudice d'image, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le service, d'une suspension ou d'une interruption. Aucune indemnité ou compensation ne sera due à l'Utilisateur en cas d'indisponibilité du service.

Certains services accessibles via la plateforme, notamment les services de paiement, d'encaissement, de vérification bancaire, d'envoi d'emails ou d'infrastructure technique, sont fournis par des prestataires tiers indépendants. L'exécution de ces services dépend des systèmes techniques, réseaux, établissements financiers et prestataires concernés. BILLETWEB ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements, retards, suspensions ou refus d'opérations résultant de la défaillance ou du comportement de ces tiers, dès lors que ces éléments ne sont pas directement imputables à une faute de BILLETWEB. En cas d'incident, BILLETWEB s'engage à mettre en œuvre des diligences raisonnables pour en identifier l'origine et faciliter la résolution.

ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

L'Organisateur certifie être majeur au moment de l'inscription, lorsqu'il s'agit d'une personne physique. S'il s'agit d'une personne morale (société ou association), l'Organisateur certifie avoir le pouvoir de représentation nécessaire pour agir au nom et pour le compte de la personne morale. L'Organisateur s'engage à fournir toutes pièces justificatives à la demande de BILLETWEB.

L'Organisateur certifie que rien dans sa situation juridique ne fait obstacle à la conclusion et à l'exécution du présent contrat, en particulier que ni la signature des présentes, ni l'exécution des obligations qui en découlent ne sont contraires ou ne contreviennent à aucune convention à un quelconque engagement auquel il est partie ou pour lequel il est lié ni ne violent en aucune façon les lois et règlements qui lui sont applicables.

L'Organisateur déclare n'avoir pas fait l'objet dans le passé ni actuellement d'aucune procédure de sauvegarde, liquidation, faillite, surendettement, redressement judiciaire. Il s'engage à informer BILLETWEB sans délai de toute circonstance pouvant affecter sa capacité financière ou juridique. En cas de fausse déclaration, le signataire de la présente convention assumera solidairement la responsabilité avec l'Organisateur.

Les Organisateurs s'engagent à être en règle vis-à-vis des règlementations fiscales régissant les Evénements qu'il organise. A cet égard, les Organisateurs s'engagent à indiquer dans leur interface Billetweb le taux de TVA que BILLETWEB devra appliquer aux ventes de Billets

Il n'est pas permis aux Organisateurs d'utiliser BILLETWEB pour organiser des Evénements

"illicites" au regard des textes en vigueur ou de la morale. Sont notamment considérées comme manifestations illégales, les réunions extrémistes radicales, les événements pornographiques ou violents, sans que cette liste ne soit limitative.

Vous ne pouvez pas utiliser le service Billetweb pour des activités qui :

- enfreignent une loi ou un règlement
- se rapportent à des transactions impliquant des stupéfiants, des stéroïdes, des substances contrôlées ou d'autres produits qui présentent un risque pour la sécurité des consommateurs, des accessoires de consommation de drogue, des cigarettes, des articles qui encouragent, promeuvent, facilitent ou instruisent les autres à se livrent à des activités illégales, des biens volés, y compris des biens numériques et virtuels, la promotion de la haine, de la violence, de l'intolérance raciale ou d'autres formes d'intolérance discriminatoires ou l'exploitation financière d'un crime, des articles considérés comme obscène, des articles qui enfreignent ou violent tout droit d'auteur, marque, droit de publicité ou de confidentialité ou tout autre droit de propriété en vertu des lois de toute juridiction, certains matériaux ou services à caractère sexuel, des munitions, des armes
- se rapportent à des transactions qui concernent les informations personnelles de tiers
- soutiennent des schémas pyramidaux, des programmes matriciels, d'autres schémas "devenez riche rapidement" ou certains programmes de marketing à plusieurs niveaux, sont associés à des achats de rentes ou de contrats de loterie, à des systèmes de mise de côté, à des opérations bancaires offshore ou à des transactions pour financer ou refinancer des dettes financées par une carte de crédit, sont destinés à la vente de certains articles avant que le vendeur n'ait le contrôle ou la possession de l'article, sont par des processeurs de paiement pour collecter des paiements au nom de commerçants, sont associés à la vente de chèques de voyage ou de mandats, impliquent des bureaux de change ou des entreprises d'encaissement de chèques, impliquent certains crédits réparation, services de règlement de dettes, transactions de crédit ou activités d'assurance, ou impliquent d'offrir ou de recevoir des paiements à des fins de pot-de-vin ou de corruption. impliquent la vente de produits ou de services identifiés par les agences gouvernementales comme ayant une forte probabilité d'être frauduleux.
- se rapportent à des transactions impliquant toute activité nécessitant une approbation préalable sans avoir obtenu ladite approbation (transport, objets de haute valeur, prestation de paiement, investissement, casino, monnaies virtuelles, rencontres en ligne, services médicaux, live streaming, contenu pour adultes).

Il n'est pas permis d'utiliser un compte Billetweb pour procéder à la copie de contenu existant depuis le site, diffuser ou créer des liens vers du contenu à caractère diffamatoire ou contrevenant aux droits d'autrui ou simplement contraire à l'objet de BILLETWEB, aux lois et règlements en vigueur, aux droits des personnes, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Une utilisation excessive ou ayant pour but de désorganiser ou mettre en péril la bonne disponibilité du service est également proscrite.

Les Organisateurs s'engagent à faire figurer les coordonnées complètes dans la page « Mes Infos » (leurs dénominations, coordonnées téléphoniques, adresse, adresse du siège social). Les Organisateurs sont dans l'obligation de communiquer sans délai à BILLETWEB toute modification de nom, raison sociale, adresse, du siège social, de la forme juridique de sa structure ou de ses coordonnées bancaires. Toute annonce de modification doit être effectuée dans le compte organisateur Billetweb, rubrique « mes infos ».

Les Organisateurs s'engagent à fournir les documents d'identification relatifs à leur structure afin de respecter les dispositions L561-5 du code monétaire. L'absence de ces documents entrainera la suspension des ventes et des paiements vers l'organisateur.

Les Organisateurs demeurent responsables de leur compte Billetweb et de l'ensemble des informations qui sont communiquées via les Evénements. Les Organisateurs s'engagent à porter à la connaissance des Acheteurs toute réglementation spécifique à l'Evénement (règlement intérieur) au moyen de la page de l'Evénement, des instructions envoyées par email ou bien des conditions générales de ventes personnalisables.

Les Organisateurs s'engagent à ne pas utiliser, dans le cadre de l'accès au BackOffice, de scripts, robots, extensions, logiciels ou tout autre dispositif automatisé non expressément autorisé par Billetweb. Billetweb se réserve le droit de suspendre ou restreindre l'accès en cas d'utilisation non autorisée d'outils automatisés, sans préjudice de toute autre mesure ou action.

L'Organisateur s'engage à ne jamais présenter un Evénement d'une manière trompeuse ou pouvant induire en erreur.

L'Organisateur s'engage à vérifier le bon paramétrage de ses Evénements (dates, capacités) et s'engage à ne pas vendre plus de Billets que la capacité réelle de l'Evénement.

L'Organisateur assure disposer de tous les droits, notamment des droits de propriété d'exploitation sur les œuvres et autres éléments utilisées aux fins de promotion ou lors de l'Evénement. Il certifie également disposer du droit de distribuer les Billets afférents à l'Evénement, ainsi que de toutes les autorisations requises pour l'organisation de l'Evénement dont les Billets seront vendus par BILLETWEB (licence par exemple).

A cet égard, il garantit BILLETWEB contre toute action ou revendication de quelconques tiers sur quelque fondement que ce soit et notamment à raison d'une exclusivité de distribution de Billets du spectacle sur quelque territoire que ce soit.

Les Organisateurs s'engagent vis-à-vis de BILLETWEB et de tout Acheteur à organiser chaque Evènement à la date et au lieu convenu, et conformément à l'ensemble des conditions particulières annoncées.

BILLETWEB n'étant aucunement responsable de l'organisation et du déroulement de l'Evènement, les Organisateurs garantissent BILLETWEB contre tout recours engagés contre elle et s'engage à indemniser BILLETWEB de toutes sommes qu'elle pourrait être contrainte de verser à cet égard, notamment de toute condamnation et frais de justice.

Les Organisateurs s'engagent à agir en conformité avec la réglementation et les obligations imposées par le Trésor Public concernant la comptabilisation des Billets et des Participants à l'Evènement. Le contrôle des Billets s'effectue sous la responsabilité de l'Organisateur et BILLETWEB met à leurs dispositions différents outils : liste des Participants à imprimer, application mobile de recherche de nom ou de lecture de codes-barres, location de terminaux de contrôle électroniques.

Les Organisateurs s'engagent à accepter au contrôle tous les Billets valides présentés par les Participants ayant acheté des Billets sur BILLETWEB. Les Organisateurs s'engagent à faire état des éventuels justificatifs nécessaires ou spécificité à l'accès du lieu où se déroule l'Evénement lors de la configuration de leur événement Billetweb.

Les Organisateurs s'engagent à conserver confidentielles les conditions contractuelles

proposées par BILLETWEB ainsi que toute information portant sur ses applications, process, communications. Les Organisateurs s'interdisent tout commentaire public visant à dénigrer ou nuire à la réputation de BILLETWEB.

ARTICLE 13 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Propriété intellectuelle de BILLETWEB

BILLETWEB est la propriété exclusive de TRUSTWEB, ses prestataires et/ou ses fournisseurs. Ceux-ci sont titulaires de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents au site et son contenu.

A ce titre, le contenu ne doit en aucun cas être extrait, reproduit, représenté, copié, altéré, modifié, dénaturé, distribué, diffusé, vendu, loué, concédé ou exploité, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sur quelque support que ce soit ou utilisé pour créer une ou plusieurs œuvres dérivées sans l'accord exprès et écrit de BILLETWEB.

BILLETWEB accorde aux Organisateurs et Acheteurs un droit gratuit, personnel, non exclusif et non transférable d'accès et d'utilisation du site sous réserve de leur acceptation et de leur respect des CGUS.

13.2 Propriété intellectuelle des Organisateurs

L'Organisateur cède expressément et gratuitement à BILLETWEB le droit de reproduction et de représentation, pour toute la durée légale de protection des droits, du contenu qu'il met en ligne aux fins d'exploitation du site et notamment de ses fonctionnalités promotionnelles. BILLETWEB n'est pas responsable du contenu mis en ligne par les Organisateur.

Dès lors qu'un Organisateur rend accessible un contenu sur le Site, il accepte que les utilisateurs disposent à titre gratuit et à des fins personnelles de la faculté de visualiser ce contenu pendant toute la durée de l'hébergement par BILLETWEB.

ARTICLE 14 – DONNEES PERSONNELLES - RGPD

14.1 Sous traitance

BILLETWEB est amené à collecter des données personnelles auprès des Acheteurs pour son compte afin d'assurer le bon fonctionnement de la Billetterie et la revente des Billets. BILLETWEB est également sous-traitant en effectuant la collecte et le traitement de données personnelles pour le compte de l'Organisateur lors de la vente de Billets pour les besoins de l'organisation des Evènements.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

Les Parties reconnaissent que l'Organisateur est le seul responsable de la détermination

des finalités et moyens relatifs au traitement des données personnelles liées à l'organisation des Evènements et qu'il intervient à ce titre en tant que responsable de traitement au sens de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

14.2 Rappel des obligations de l'Organisateur

BILLETWEB attire l'attention de l'Organisateur sur les obligations qui incombent aux responsables de traitement au titre des dispositions légales et réglementaires précitées et consistant notamment à :

- L'Organisateur s'engage à superviser le traitement et en assumer la responsabilité. Il devra documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données
- Assurer une collecte loyale et licite des données à caractère personnel ;
- Informer et le cas échéant recueillir le consentement des personnes concernées ;
- S'assurer du respect des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de portabilité et d'opposition au traitement des données et de permettre aux personnes la possibilité de définir des directives anticipées sur le devenir des données après le décès ;
- Définir une durée de conservation des données adéquate et pertinente ;
- Assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à caractère personnel collectées ;
- Lorsque le responsable de traitement souhaite procéder à un transfert de données hors de l'Union Européenne, celui-ci doit mettre en œuvre, en l'absence d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne au sens de l'article 45 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les garanties appropriées au sens de l'article 46 du même règlement, notamment par la mise en place de CCT ou BCR. BILLETWEB se réserve la possibilité de demander la transmission des garanties appropriées mises en place par l'Organisateur pour l'encadrement du transfert des données hors de l'Union Européenne.

BILLETWEB, en sa qualité de Sous-traitant, s'engage à prendre toutes mesures appropriées pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données qui seraient transmises par l'Organisateur, ce dans le respect des dispositions légales.

A cet effet BILLETWEB traite les données à caractère personnel des Acheteurs pour le compte de l'Organisateur, dans le cadre défini par lui et conformément à ses instructions.

14.3 Nature des opérations réalisées

BILLETWEB collecte les données des Acheteurs. BILLETWEB retraite ces données afin de générer des statistiques de ventes qu'elle met à disposition de l'Organisateur. BILLETWEB conserve ces données durant une durée limitée et permet à l'Organisateur d'accéder à ces données et de les exporter

14.4 Personnes concernées

Toute personne physique procédant ou faisant procéder à une réservation sur BILLETWEB

14.5 Finalité du traitement

Le traitement vise à identifier l'Acheteur et le futur Participant à l'Evénement, à s'assurer de sa capacité à répondre aux conditions particulières d'accès dans une catégorie de tarif. Le traitement vise également à délivrer un Billet et à contrôler sa validité lors de l'accès à l'Evénement. Le traitement peut parfois également viser à transmettre certaines informations supplémentaires à l'Acheteur. Enfin le traitement permet de conserver une preuve de la transaction.

L'Organisateur étant libre de définir des données spécifiques à collecter, il doit signaler à l'Acheteur toute finalité supplémentaire via les outils dédiés mis à disposition par BILLETWEB

14.6 Données traitées

Les données « par défaut » incluent l'email, le nom et le prénom de l'Acheteur et des Participants, l'ip de l'Acheteur.

L'Organisateur étant libre de définir les données à collecter, il peut inclure tout type de champs ou fichiers à collecter, notamment : code postal, date de naissance, adresse, photo ou justificatif d'identité, ...

14.7 Informations fournies par l'Organisateur

Afin de procéder à la mission de sous traitance, l'Organisateur s'identifie auprès de BILLETWEB et fournit :

- Nom ou raison sociale
- Adresse Email
- Adresse postale
- Statut juridique
- Coordonnées bancaires en cas d'encaissement par BILLETWEB
- KYC complet dès 2500€ de volume réalisé

14.8 Engagements de BILLETWEB

- Traiter les données uniquement pour les finalités faisant l'objet de la sous-traitance et conformément aux instructions documentées de l'Organisateur ;
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité physiques, logiques, organisationnelles et contractuelles propres à préserver la sécurité des données, et notamment à empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées ;
- Prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir la détention et le traitement séparés des données traitées pour le compte de l'Organisateur de celles traitées pour le compte d'autres Organisateurs ;
- Permettre à l'Organisateur de contrôler à tout moment le respect des prescriptions relatives à la protection des données et des instructions qu'il a données ;
- Ne pas utiliser, céder ou mettre à disposition de tiers, pour quelque cause que ce soit, les données personnelles traitées pour le compte de l'Organisateur au titre du Contrat ;
- Ne pas utiliser les données qui lui sont transmises pour ses propres finalités, ni pour des finalités de tiers, et ne pas les conserver au-delà de la durée définie par l'Organisateur ;

- N'accéder aux données traitées pour le compte de l'Organisateur que dans le cadre des instructions et autorisations données ; il en est de même pour les accès éventuellement nécessaires de tiers ou de sous-traitants ultérieurs ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à accéder aux données soient formées à la protection des données et soumises à une obligation de confidentialité ;
- Supprimer ou anonymiser les données personnelles confiées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires à la réalisation des finalités du traitement, et au plus tard dans les conditions prévues à l'article 14.12 ;
- Ne pas recruter de sous-traitant ultérieur sans autorisation préalable de l'Organisateur, laquelle peut être générale ; dans ce cas, BILLETWEB informe l'Organisateur de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants, afin de lui permettre d'émettre des objections ;
- Effectuer la sauvegarde, l'hébergement et le traitement des données au sein de l'Union européenne ou dans un pays assurant un niveau de protection adéquat au sens de la réglementation applicable, ou à défaut moyennant les garanties appropriées prévues à l'article 46 du RGPD ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications et services, les principes de protection des données dès la conception et par défaut.

14.9 Droit d'information

BILLETWEB transmet aux Acheteurs utilisant ses systèmes concernés par le traitement l'information relative à ces derniers. L'Organisateur est responsable d'informer les Acheteurs.

14.10 Exercice du droit des personnes

BILLETWEB s'engage à assister l'Organisateur dans la gestion des requêtes provenant d'Acheteurs et visant à exercer leurs droits. BILLETWEB s'engage à transmettre à l'Acheteur toute demande d'exercice des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de portabilité, d'opposition et d'édiction de directives anticipées sur le devenir des données après le décès et s'engage à coopérer pour la pleine réalisation de celles-ci.

14.11 Notification

BILLETWEB notifiera l'Organisateur par e-mail de toute violation de données à caractère personnel dans un délai de 72 heures après en avoir pris connaissance.

14.12 Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à anonymiser toutes les données personnelles. BILLETWEB fixe un délai de conservation sur son système maximum avant anonymisation fixé à 5 ans. Ce délai peut être réduit par l'Organisateur.

Sur demande, BILLETWEB fournira une attestation de destruction des données

14.13 Délégué à la protection des données

Sur demande de l'Organisateur, BILLETWEB communiquera les coordonnées de son DPO

ARTICLE 15 – ASSURANCE ANNULATION MEETCH

BILLETWEB a souscrit au contrat d'assurance collective de dommages à adhésion facultative Annulation Billetterie Meetch n° qoiz6h. Cette assurance ouvre la possibilité, pour l'Acheteur, de se faire rembourser son/ses Billet(s) en cas d'empêchement de se rendre au Spectacle réservé pour une raison couverte par la garantie.

On entend par Spectacle, le spectacle, la manifestation culturelle, sportive ou de loisirs garanti pour lequel le Billet assuré a été acheté par l'Acheteur sur le site de BILLETWEB.

L'assurance est facultative pour l'Acheteur. Elle donne lieu au paiement d'une prime d'assurance qui s'ajoute au prix du Billet dans le panier d'achat.

Dès le paiement de la prime d'assurance, l'Acheteur/assuré reçoit un email de confirmation d'achat comprenant une confirmation de souscription à l'assurance. Depuis le lien indiqué dans cet email, l'Acheteur/assuré peut :

- déposer une demande de remboursement,
- exercer son droit de renonciation dans un délai de 14 jours à compter de l'adhésion,
- télécharger son certificat d'adhésion.

En cas d'empêchement de se rendre au Spectacle réservé, l'Acheteur peut solliciter un remboursement :

- avec justificatif : remboursement de 100% du montant du/des Billet(s), sous réserve que le motif d'empêchement soit éligible à l'assurance ;
- sans justificatif : remboursement de 70% du montant du/des Billet(s), sous réserve que le motif d'empêchement soit éligible à l'assurance.

Les conditions de garantie et d'exclusion de l'assurance Annulation
Billetterie Meetch figurent dans les documents précontractuels et contractuels joints en annexe.

En proposant cette assurance Annulation Billetterie, BILLETWEB agit en qualité d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire, conformément à l'article L.513-1 du Code des assurances. À ce titre, BILLETWEB s'engage à :

- porter à la connaissance de l'Acheteur/assuré, avant tout paiement, les documents précontractuels et contractuels (IPID, fiche d'information et de conseil, notice d'information) au moyen d'un lien hypertexte téléchargeable dans le tunnel d'achat ;
- appliquer strictement les tarifs de l'assurance Annulation Billetterie Meetch tels que communiqués par l'Assureur ;
- faire valider par l'Assureur, préalablement à leur diffusion, tout document ou communication faisant référence à l'assurance Annulation Billetterie Meetch.

En cas de résiliation du contrat d'assurance collective Annulation Billetterie Meetch n° qoiz6h par l'Assureur ou par BILLETWEB, l'option ne pourra plus être proposée lors des ventes. Les Acheteurs/assurés ayant déjà souscrit resteront toutefois couverts jusqu'à la date du Spectacle réservé.

ARTICLE – 16 MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Dans le cadre de l'utilisation des Services, Billetweb peut mettre à disposition de l'Organisateur certains équipements ou matériels nécessaires à l'exploitation de la billetterie ou au contrôle d'accès, notamment des scanners, terminaux, équipements de paiement, matériels réseau ou tout autre équipement technique.

Cette mise à disposition peut intervenir à titre gratuit ou payant, dans le cadre d'une location, d'une offre commerciale, d'un partenariat, d'une opération promotionnelle ou de tout autre accord conclu entre Billetweb et l'Organisateur.

Toute mise à disposition de matériel est soumise aux Conditions Générales de Location de Matériel de Billetweb en vigueur, accessibles à l'adresse suivante : https://www.billetweb.fr/fr/cgu_materiel

L'Organisateur reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et les accepter sans réserve dès la réception ou l'utilisation du matériel.

En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Générales de Location de Matériel, ces dernières prévaudront pour toutes les dispositions relatives au matériel mis à disposition.

ARTICLE – 17 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

17.1 Service client

Les Organisateurs peuvent contacter le service client de BILLETWEB en utilisant le bouton « Aide » disponible dans leur interface de gestion.

17.2 Cession

Aucune des Parties ne pourra céder à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

17.3 Validité

L’invalidité d’une des dispositions des présentes CGUS n’entache pas d’invalidité les autres dispositions.

17.4 Intégralité

Le Contrat exprime l'intégralité des droits et obligations des parties. Ce Contrat annule et remplace toutes les conventions orales ou écrites qui aura pu être passées antérieurement entre ces mêmes Parties.

17.5 Compensation

BILLETWEB pourra librement compenser toute somme due à l’Organisateur au titre de la vente de Billets avec les sommes dues à BILLETWEB, ses partenaires ou bien avec une

somme nécessaire pour rembourser un Acheteur, un impayé.

17.6 Force majeure

BILLETWEB ne pourra être tenue pour responsable d'éventuelles incapacités de l'Organisateur à accéder au logiciel en ligne, impossibilités pour les Acheteurs d'accéder à l'espace d'achat en ligne web qui auraient pour cause des difficultés liées au réseau Internet ou pour toute autre cause extérieure à BILLETWEB.

La responsabilité de BILLETWEB ne saurait être engagée pour des éventuelles indisponibilités et/ou dysfonctionnements de son logiciel de Billetterie dus à des cas de force majeure tels que notamment la défaillance du réseau public d'électricité et/ ou des télécommunications ou tout autre cas de force majeur tels que définis par la jurisprudence.

La responsabilité de BILLETWEB ne saurait en aucun cas être retenue en cas de dommages indirects et notamment tout préjudice commercial ou financier.

17.7 Limitation

L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que la société BILLETWEB n'encourt aucune responsabilité pour tout dommage direct, indirect, incident, spécial, consécutif ou exemplaire, y compris mais sans s'y limiter, les dommages pour perte de profits, clientèle, usage, données ou autres pertes intangibles (même si la société BILLETWEB a été informée de la possibilité de tels dommages), résultant de : (i) l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le service ; (ii) le coût d'acquisition de biens ou services de substitution résultant de tout bien, données, informations ou services achetés ou obtenus, de messages reçus ou de transactions entrées via ou depuis le service ; (iii) l'accès non autorisé à, ou la modification de, vos transmissions ou données ; (iv) déclarations ou conduite de tout tiers sur le service ; (v) ou toute autre question relative au service. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présentes, notre responsabilité à votre égard pour toute cause quelle qu'elle soit, et quelle que soit la forme de l'action, sera à tout moment limitée au montant payé pour les services pendant la durée de l'année en cours. L'Utilisateur reconnaît que les dispositions de cette section survivront à toute résiliation des présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services.

17.8 Références

BILLETWEB est autorisée à afficher le nom de l'Organisateur sur ses supports commerciaux, sauf opposition écrite de ce dernier.

17.9 Convention sur la preuve

Les Parties conviennent expressément que l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services par l'Organisateur est conforme aux dispositions des articles 1363 et suivants du Code civil et vaut processus de contractualisation entre les Parties.

Les Parties pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de toute nature ou sous format électronique, y compris les e-mails.

L'Organisateur s'engage à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique précités, sur le fondement de

leur nature électronique. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

17.10 Droit Applicable

Le droit applicable est le droit français quel que soit le lieu d'organisation de l'Evénement. Toute difficulté relative à l'interprétation, à l'exécution du contrat relèvera de la compétence des tribunaux de Paris, quel que soie le lieu d'exécution des présentes et quel que soit le domicile du défendeur.

17.11 Données personnelles

Les traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre des Services sont régis par l'article 14 des présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité sur les données à caractère personnel la concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courrier électronique à l'adresse contact@billetweb.fr. Toute personne dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 18 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services. Les données de connexion conservées par BILLETWEB faisant preuve.

ARTICLE 19 – MENTIONS LEGALES

BILLETWEB est une solution éditée par Trustweb SASU, société au capital de 25 000€

Numéro d'immatriculation : 800 575 045 R.C.S Paris

SIRET : 800 575 045 00029

N° TVA: FR06800575045

Adresse: 14 rue Ernest Psichari 75007 PARIS

Téléphone: 01 86 95 93 60

Email: contact [at] billetweb.fr

Directeur de la publication : T. Gurliat

Hébergeur : Amazon Web Services EMEA SARL – 38 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg – Tél. : +352 26 73 00 1